

Mise en ligne du 20-09-2024 jusqu'au 20-11-2024

**DELIBERATION DU BUREAU DU 09 SEPTEMBRE 2024 – MORBIHAN HABITAT**

Le 09/09/2024 à 16h30, les membres du Bureau se sont réunis au siège de Morbihan Habitat, 6 avenue Edgar Degas à Vannes, suivant la convocation qui leur a été adressée par Madame la Présidente le 30/08/2024.

<b>Membres présents :</b> Mme Hortense LE PAPE M Marc BOUTRUCHE M David ROBO (jusqu'au point n° 38) Mme Marie-Hélène HERRY (à partir du point n°3 jusqu'au point n°33) M Pierre GUEGAN M Fabrice LOHER (en visio conférence jusqu'au point n°31 inclus) Mme Yolande HANVIC	<b>DELIBERATION N°10.BU-2024-09-09</b>	<b>Groupe n° 663/928</b> <b>Opération n°912200600-2</b>
	<b>CRACH</b> Saint Jean	Réhabilitation de 6 logements locatifs sociaux : modification du plan de financement

Délibération du Conseil d'administration du 13 décembre 2023	Programmation 2024 – Programmes des opérations d'investissement sur 2024
Délibération du Conseil d'administration du 7 février 2024	Programmation 2024 – Réhabilitations
Délibération du Bureau du 8 avril 2024	Réhabilitation de 17 logements locatifs sociaux : autorisation d'exécution d'opération

Le bureau, lors de la séance du 8 avril 2024, a autorisé l'engagement du programme de réhabilitation de 6 logements « Résidence Saint-Jean » à CRACH.

Lors de l'avant-projet définitif, il a été décidé d'intégrer des matériaux biosourcés afin de bénéficier d'une majoration des financements au titre du nouveau PLH d'AQTA.

Il convient donc de modifier le plan de financement initial de l'opération ainsi que le montant des fonds propres.

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 10 janvier 2023, déléguant au Bureau les compétences définies par l'article R 421-16 du CCH, relatives aux :

- décisions des programmes de réservation foncière, d'aménagement, de construction, de réhabilitation et de déconstruction,
- aux décisions des actes de disposition,
- aux souscriptions d'emprunts pour un montant maximum de 10 M€ par opération.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE, valide les modalités d'exécution de cette opération et autorise le Directeur général à réaliser tous les actes de gestion utiles, tels que :

- signer les marchés après obtention des financements escomptés,
- délivrer les ordres de service,
- procéder aux réévaluations des loyers dans les limites réglementaires.

Le Bureau prend également acte de la signature des contrats de prêts par le Directeur général, dans le cadre de la délégation donnée par le Conseil d'administration, relative aux souscriptions d'emprunt pour un montant maximal de 5 M€ par opération.



Mise en ligne du 20-09-2024 jusqu'au 20-11-2024

<b>ANNEXE A LA DELIBERATION DU BUREAU DU 09 SEPTEMBRE 2024 – MORBIHAN HABITAT</b>		
<b>CONSTITUTION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION</b>		
Délibération n° 10.BU-2024-09-09	Groupe n° 663/928	Opération n°912200600-2

Le coût de revient et le plan de financement de l'opération locative sont évalués comme suit :

Coût de revient	Travaux d'accessibilité et d'adaptabilité	Travaux d'économie d'énergie	Autres travaux	TOTAL TTC
Travaux	€	219 073€	27 488€	246 561€
Honoraires	€	23 353€	2 930€	26 283€
Conduite d'opération interne (1)	€	7 104€	891€	7 995€
Autres frais	€	5 864€	736€	6 600€
Aléas (3 %)	€	2 932€	368€	3 300€
<b>Total coût de revient budgété</b>	<b>€</b>	<b>258 326€</b>	<b>32 413€</b>	<b>290 739€</b>

(1) La conduite d'opération interne est comptabilisée à hauteur de 45 % à l'ordre de service et 55 % à la réception de l'opération.

Plan de financement	Travaux d'accessibilité et d'adaptabilité	Travaux d'économie d'énergie	Autres travaux	TOTAL
Prêt CDC PAM	€	107 476€	13 486€	120 962€
Prêt CDC PAM éco-prêt	€	96 848€	12 152€	109 000€
Subvention du Conseil Départemental	€	13 323€	1 672€	15 000€
Subvention AQTA		26 655€	3 345€	30 000€
Fonds propres	€	14 018€	1 759€	15 777€
<b>Total financement budgété</b>	<b>€</b>	<b>258 326€</b>	<b>32 413€</b>	<b>290 739€</b>

Equilibres locatifs (2)	Montant évalué
Annuités d'emprunt	24 143€
Revalorisation des loyers en lien avec l'opération	900€

(2) Montants calculés sur une année pleine suivant la réception de l'opération.

Le calendrier de l'opération est planifié ainsi :

Obtention du permis de construire	16/05/2024
Notification de l'ordre de service	Septembre 2024
Durée du chantier	4 mois
Réception de l'opération	Janvier 2025